



## AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élizabéth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil a adopté, ce 2 juin 2025, le Règlement numéro 2025-03 relatif à l'occupation du domaine public.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2025-03 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur le 12 juin 2025, après la publication de l'avis public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2025


  
Élizabéth Charest  
Directrice-générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 12<sup>e</sup> jour de juin 2025 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2025

  
Élizabéth Charest  
Directrice générale et greffière-trésorière